

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la construction et à la concession des canaux dérivés du Rhône ou de ses affluents. (N° 95, session extraordinaire 1881). — Nommée le 19 janvier 1882.

S. S. 96-38

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : GÉNÉRAL B<sup>ou</sup> DE CHABAUD LA TOUR.

2<sup>e</sup> — GUYOT.

3<sup>e</sup> — KRANTZ.

4<sup>e</sup> — BAZILLE (GASTON).

5<sup>e</sup> — GÉNÉRAL MARQUIS D'ANDIGNÉ.

6<sup>e</sup> — ARBEL.

7<sup>e</sup> — COLONEL MEINADIER.

8<sup>e</sup> — BARON DE LARCY.

9<sup>e</sup> — CUVINOT.

3

1

Séance du 21 Janvier 1882

La séance s'ouvre à 2<sup>h</sup> 1/4 sous la présidence de  
M<sup>r</sup> le g<sup>al</sup> de Chabaud. M. le Doyen d'âge

M<sup>r</sup> Guinot remplit les fonctions de Secrétaire —

La Commission confie dans ses pouvoirs le bureau provisoire —

— M<sup>r</sup> de Chabaud, M. le Doyen, commissaire du 1<sup>er</sup> Bureau dit qu'il a été  
nommé après une discussion sommaire — Le Bureau n'a pas pour  
partisan de la manière de l'art 12 du projet de loi, tout en émettant  
le vœu que des membres de la Chambre ne fussent pas adjudicataires —

— Les opinions unanimes étaient en faveur du projet —

— M<sup>r</sup> Guinot, commissaire du 1<sup>er</sup> Bureau dit que la discussion s'est  
étendue sur la question des volumes de prise d'eau.

— M<sup>r</sup> Maury dit que le 1<sup>er</sup> Bureau a été favorable au projet  
deux observations : l'une à propos de la prise d'eau de la rive gauche  
on a combattu la prise d'eau de l'Isère —

l'autre au sujet de la prise d'eau à 0<sup>m</sup> 50 seulement au dessus  
de l'écluse — On s'est demandé si les travaux du Rhône ne pourraient  
pas modifier l'écluse de manière à rendre les seuils trop élevés.

— M<sup>r</sup> Gaston Bayle dit que dans le 1<sup>er</sup> Bureau, les eaux de l'Isère ont  
été repoussées. On a d'ailleurs insisté sur l'urgence du projet, non seulement  
au point de vue de l'arrosage, mais aussi pour les usages domestiques

La seule difficulté qui s'est présentée est la révision du projet de loi —

Quel est le meilleur des deux projets ? Projet Chamberland ou Projet de loi

Le projet Chamberland a certains avantages — Il y a deux canaux, il  
faut faire deux prises —

Le projet complètement de la Ceze a soulevé aux populations.

— M<sup>r</sup> le g<sup>al</sup> d'Andigné, au nom du 5<sup>em</sup> Bureau dit qu'il  
a été nommé comme préfet dans le nouveau projet à l'ancien

— M<sup>r</sup> Arbel (6<sup>em</sup> Bureau) dit qu'il a simplement donné son avis sur le projet.

— M<sup>r</sup> de Larcy (7<sup>em</sup> Bureau) demande si la prise d'eau actuelle à  
Cornas serait assez élevée. Il a demandé que tous les péages  
futurément soient desservis —

M<sup>r</sup> Meriadot - ~~adviser~~ de seuse de ne pouvoir assister à l'Assemblée  
 M<sup>r</sup> Curvior expose que dans le 9<sup>ème</sup> Bureau M<sup>r</sup> Millaud a fait  
 toute l'œuvre au sujet de la navigation du Rhône, et a demandé que les  
 prises d'eau soient établies de manière à ne porter aucune atteinte aux  
 intérêts de la navigation —

M<sup>r</sup> Curvior a pris ensuite la parole. Relativement aux réserves formulées par  
 M<sup>r</sup> Millaud, il a comparé le projet qui lui a été soumis au Sénat à la loi votée  
 le 20 Décembre 1879. A son avis, cette loi était très complète, et il  
 suffisait de faire application de l'article 6, relatif aux conditions de la concession.  
 Au lieu de se borner à ~~se borner~~ aux prescriptions de cet article, M<sup>r</sup> Sadi Carnot  
 Ministre des Travaux Publics, a présenté un nouveau projet de loi impliquant  
 l'exécution par l'Etat de la presque totalité des travaux —

La Chambre des Députés a répondu à système et a conclu à l'exécution  
 par un concessionnaire — Mais, en même temps, elle a déterminé avec une  
 précision inutile et gênante l'emplacement des prises d'eau sur les quels  
 le Conseil d'Etat doit statuer — Il peut résulter de cette fixation de  
 circonvénances de deux : 1<sup>ère</sup> On compromet la submersion des vignes, en décidant que  
 les eaux seront entièrement prises dans le Rhône, ou la compromet surtout  
 par la prescription de l'art 6 du projet voté par la Chambre qui ne  
 permet de prendre aucune goutte d'eau avant que le niveau atteigne 0.80  
 au dessus de l'étiage —

2<sup>ème</sup> On compromet l'irrigation d'une grande surface, par suite de  
 l'abaissement de la prise d'eau relative à l'irrigation de la rive droite.

3<sup>ème</sup> on a négligé de réserver le volume de 5<sup>ème</sup> destiné aux usages particuliers  
 et l'exposé des motifs seul en fait mention en prévoyant à 3<sup>ème</sup> —

Il était plus sage de s'en tenir aux dispositions de la loi de 1879, et de laisser au  
 concessionnaire le soin de rechercher le projet le plus économique et le plus  
 susceptible de fournir des réserves un peu élevées.

Le canal projeté au-dessus du confluent de la Gize n'a été ni étudié  
 ni soumis à l'enquête, il paraît difficile de le concéder même à titre  
 éventuel —

Le canal de rive droite du Rhône ne semble pas un plus arri-

M. Krautz pense qu'il vaut mieux avoir des canaux à différentes hauteurs - Mais il faut que

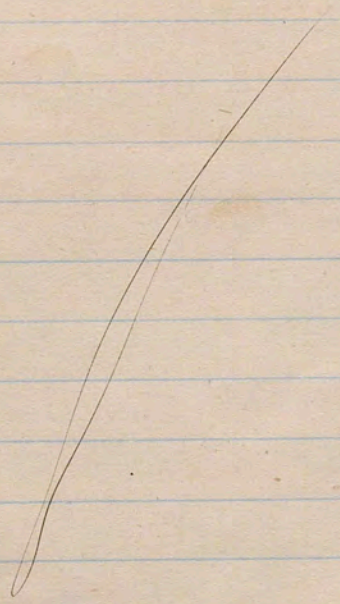
soit l'objet d'études suffisantes, et il se peut que l'on ne puisse adopter une solution qui ne serait pas économique et qui n'offrirait d'ailleurs que des inconvénients : abaissement de la prise d'eau danger d'engorgement du canal par les éboulements de la montagne - M. le Ministre de l'Agriculture acceptera probablement une modification au projet de loi, et il serait bon de l'entendre.

M. Krautz émet l'avis qu'il vaut mieux, en principe, éviter les prises d'eau, et peut-être recourir à des machines élévatoires.

La discussion s'engage ensuite entre les membres de la Commission sur les différentes dispositions du projet - On décide que M. le Ministre sera entendu, et que l'on demandera communication des projets qui servent de base au projet de loi - La séance est levée à 4 h 1/2.

Le Secrétaire

*[Signature]*



4  
Séance du Janvier 1882

La séance s'ouvre à 12<sup>h</sup><sup>3/4</sup> sous la présidence de M<sup>r</sup> de Chabaud Latour  
Présent M<sup>r</sup> de Chabaud Latour, Président; Curriot Secrétaire  
Krautz, Baylle, M<sup>r</sup> d'Andigné, C<sup>te</sup> Meunier, M<sup>r</sup> de Larey  
M<sup>r</sup> Krautz appelle l'attention de la Commission sur les longs détails  
pendant lesquels le Rhône est au-dessous de l'altitude 0,50 mètre de l'écluse.  
Il demande les relevés des cotes du Rhône, à Cornas - et à Andigné.

— La définition de l'écluse telle qu'elle figure dans la loi est dangereuse.  
Le niveau du refus est variable sur les travaux, la fixation de niveau  
du seuil accroit encore la difficulté.

M<sup>r</sup> Krautz estime que la Cie concessionnaire aurait intérêt à  
établir des machines élévatoires. Pour le rive droite, on remplacerait  
une annuité de 2 millions par une annuité de 500 000<sup>f</sup>.

Les bases de calcul sont les suivantes: Puissance de 23<sup>m</sup>  
hauteur d'élévation 66<sup>m</sup> chevaux-vapeur 23000<sup>chev.</sup>

La discussion s'engage sur la valeur des eaux de l'Isère, entre  
M<sup>r</sup> Baylle, Meunier, d'Andigné.

M<sup>r</sup> Curriot pour que la nouvelle loi offre aux riverains des conditions  
moins avantageuses que celle de 1879 - Il faut se tenir à cette dernière.  
La Commission décide que l'on s'ajourne jusqu'à audition  
au Ministère.

Le Secrétaire

Curriot

Le 24 Mars 1882

La séance s'ouvre à 2<sup>h</sup> sous la présidence de M<sup>r</sup> le gal de Chabaud Latour -

Sont présents tous les membres de la Commission ~~et M<sup>r</sup> Joly~~  
M<sup>r</sup> le Ministre de l'Agriculture et M<sup>r</sup> Philippe Directeur au Ministère de l'Agriculture sont introduits -

M<sup>r</sup> le Président donne lecture d'une lettre de la Société d'Agriculture del' Hériault insistant sur l'urgence des travaux du canal dérivé du Rhône - et demandant 1° l'exclusion des eaux de l'Isère 2° le maintien d'un niveau aussi élevé que possible 3° l'adoption du Canal de la Ceje 4° l'agrandissement des dimensions du canal en vue d'une extension du débit; 5° l'arrivée des eaux en tête de chaque propriété moyennant 65<sup>fr</sup> 50 par hectare 6° que les anciens souscripteurs soient privilégiés; -

M<sup>r</sup> le Ministre M<sup>r</sup> Bazille ajoute que par suite du recensement qui vient d'être fait, le chiffre de la population du Gard et del' Hériault a diminué d'une dizaine de mille habitants - La dépopulation a aussi atteint Beaucaire

M<sup>r</sup> le C<sup>l</sup> Merinat dit aussi que les paysans ne peuvent qu'à grand peine payer leurs contributions, l'industrie houillère et métallurgique a seule maintenu la richesse du pays.

M<sup>r</sup> le Ministre expose que sur l'urgence tout le monde est d'accord Il faut en finir - La première intention avait été d'adopter et de proposer l'adoption du projet de la Chanche. Mais en l'examinant, il lui a paru que ce projet présentait des déficiences considérables - L'opinion qu'il croit bonne, (sous toute réserve de l'approbation du Comité des Ministres) se trouve <sup>donc</sup> un peu modifiée, et la donne comme <sup>avec l'ajout d'un</sup> impression -

1° Le maintien del' indépendance des deux rivières - l'Isère et l'Ardèche, et maintien de canal de la Ceje. Il ne fait cependant pas d'opposition absolue à une prise d'eau unique en amont à l'Isère.

2° Il répond à la fixation à 50<sup>cm</sup> au dessus de l'étiage, cette fixation compromettant absolument l'avenir des irrigations;

3° Il repousse l'adjudication publique et accepte seulement l'adjudication restreinte, conformément au jugement accepté par la Commission de la Chambre —

4° — La subvention fournie ne lui paraît pas suffisante, toute partie des souscriptions pouvant très bien n'être pas réalisées.

Le chiffre total des évaluations semble un peu élevé, en regard de la surface arrosable, la combinaison mixte d'un canal de navigation eût peut-être été avantageuse; mais il n'a insisté pas sur ce point ni le Président favorable à la proposition faite par M. Krantz au sujet de l'alimentation des canaux par des machines à vapeur. Pour l'alimentation de la ville de Nîmes, on a eu recours à un procédé analogue. On se a maître des données du problème. Il faut l'examiner de très près —

M. Krantz dit que la ville de Paris, en vue de l'arrosage vient de mettre en adjudication l'évaluation d'un mètre cube à 64<sup>me</sup> pour l'arrosage — Il s'agit de 1000 chevaux vapeur. M. Parisot est adjudicataire. C'est un chiffre comparable.

Il ajoute que si l'on peut prendre des eaux du Rhône en toute saison il renouvellerait sa proposition; sinon il résisterait sur l'adoption du système qu'il a indiqué.

M. le Ministre ne peut pas garantir la prise d'eau continue, il maintient les réserves pour lui formuler ce qui touche l'approbation par le Conseil des Ministres —

M. Krantz renouvelle ses déclarations précédentes —

M. Cuvier demande à M. Krantz de fournir quelques chiffres

M. Krantz dit que les machines sont évaluées à 800 000

la dépense en charbon étant, en eau montée, de 1,5<sup>x</sup> par cheval et par heure.

Le canal de navigation qu'il avait étudié était évalué à 300 000<sup>f</sup>, M. Chambelout limite à 206 000<sup>f</sup>. Il y

aura probablement des récomptes, de plus on mettra 6 ans au lieu de 4 pour le construire; enfin, les étanchements seront difficiles.

Il conduit à l'exécution immédiate du canal de la Ceze.

M. Meunier appuie la nécessité d'une solution immédiate, que les populations réclament, notamment en ce qui concerne le canal de la Ceze — même s'il faut un peu de délai séparé —

M. Bazille dit que l'on craint dans l'hérault que l'exécution du canal de la Ceze ne cause l'ajournement des autres canaux.

M. le Ministre a répondu à M. Bazille que le seul point sans doute disparu, s'il y a des puits d'eau.

M. Curriot résume la lettre adressée par M. Jacquet à M. Guyot, lettre dans laquelle M. Jacquet dit qu'il admet la prise d'eau continue en été et non en hiver —

M. Guyot soutient qu'il ne faut pas sacrifier les intérêts de la navigation aux intérêts agricoles. Il faut donc maintenir les seuils —

C'est l'intérêt de la grande navigation de Marseille à Paris. Il ne faut pas le compromettre. M. Guyot se rallierait volontiers au projet de M. Krantz —

M. Krantz rappelle la solution des machines. L'étranger peut être fait très rapidement — on les installerait en 18 mois.

M. Bazille dit que la continuité de l'ouvrage pour les submersions de riges est indispensable — Les eaux continues sont aussi absolument nécessaires (M. Curriot fait observer qu'on les a omises dans l'avis). Elles peuvent être la source de revenus importants —

M. le g<sup>al</sup> de Chabaud Latour attache un prix tout particulier à la solution rapide du problème —

M. Curriot exprime des craintes au sujet de la dépense à laquelle donnerait lieu l'établissement et l'entretien des machines — Il estime que la dépense annuelle atteindrait au moins 9 millions —

M. Krantz revient sur la question des machines — Il a étudié la rive droite de la g<sup>al</sup> d'Andigné se préoccupe de la hauteur de l'étiage, variable au dire de M. Krantz, d'après les renseignements de M. Bouvier l'ancien ing<sup>en</sup>, dit M. Krantz, à Paris de 180 sur des vers de jais de l'ancienne échelle —



M<sup>r</sup> le Ministre réserve absolument son opinion sur ce qui vient d'être dit.  
 Répondant à M<sup>r</sup> Gaston Bazille, il est que dans une conversation avec  
 M<sup>r</sup> Bazille il s'est senti à l'aise à exprimer son opinion personnelle —  
 M<sup>r</sup> Curriot demande que M<sup>r</sup> le Ministre veuille bien communiquer à  
 la Commission le dossier relatif à l'enquête sur le Canal partant  
 de Comas — cette enquête n'était pas faite lors de la présentation du projet  
 à la Chambre des Députés —

M<sup>r</sup> le Ministre demande à être entendu à nouveau après les vacances.

M<sup>r</sup> le C<sup>l</sup> Méridier pense que la Commission doit poursuivre ses travaux  
 sans discontinuer, tout en réservant l'avis du Ministre —

M<sup>r</sup> le Ministre accepte naturellement cette continuation de travail,  
 et demande seulement qu'il n'y ait pas de vote définitif avant  
 une nouvelle audition — M<sup>r</sup> le Ministre se retire.

La Commission décide que la Commission se réunira  
 Vendredi à 2 heures — puis Mercredi à 2 heures —

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire

Curriot

9

Séance du 27 Mars 1882

La séance est ouverte à 2<sup>h</sup> 1/4

Présents: M<sup>s</sup> Guyot et Arbel -

M<sup>r</sup> le Colonel Meinadier demande que l'on s'occupe du projet de loi voté par la Chambre des Députés, et qu'on ~~l'accepte~~ l'opinion de la Commission sur ce projet de loi. Il n'admet pas les modifications introduites par la Chambre des Députés - en ce qui concerne le seuil, mais il accepte les deux canaux.

M<sup>r</sup> de Larcy fait observer que c'est l'avis de M<sup>r</sup> le Ministre - M<sup>r</sup> Curthot renouvelle les objections qu'il a présentées dans une séance précédente, et propose le retour à la loi de 1879.

M<sup>s</sup> de Larcy, Meinadier et Krantz prennent successivement la parole - M<sup>r</sup> le G<sup>ral</sup> D'Andigné et M<sup>r</sup> Gaston Bazille font également des observations.

L'article 1<sup>er</sup> est adopté -

L'article 2 est adopté -

L'article 3 - id -

L'article 4 est rejeté à l'unanimité -

M<sup>r</sup> Krantz propose que les canaux d'irrigation puissent prendre leurs eaux en tout état du débit du fleuve - La rédaction est renversée.

L'article 5 - La Commission, d'accord avec M<sup>r</sup> le Ministre admet la reprise de l'ancien article de la Commission sur la Chambre des Députés.

Pour les articles 2 et 3 la décision est ajournée -

Art 6 - adopté -

Art 7 - id -

Art 8 - à simplifier

Art 9 - adopté

Art 10 - à simplifier - ajouter « aux Communes » pour « leur alimentation »

Art 11 - adopté - ?

Art 12 - réservé - ?

La séance est levée à 4 heures -

Le Secrétaire

Curthot

Séance du 29 Mars 1882

La séance s'ouvre à 2<sup>h</sup> sous la présidence de M<sup>r</sup>  
 Stanislas Jéant : M<sup>l</sup>ls. Krantz, De Long, Chabaud de La Tour  
 Mezmadia, d'Andigné, Guizot Bazille  
 M<sup>r</sup> Dumont assiste à la séance et fait une revue de la  
 question, il ennuie les autres par la Monnaie,  
 cite l'opinion de M<sup>r</sup> Jaquet, favorable à la prise  
 de vue pendant l'été, quelques-uns l'ont dit en  
 l'honneur - pendant l'hiver, il faudrait s'occuper  
 de l'interception, mais même lorsque qu'on le dit  
 généralement, surtout en prenant l'île de Valence.

même causes conditions en un grand développement  
 de la monnaie de la C<sup>m</sup>, on peut en dire une dépense considérable pour  
 la construction du Canal.

M<sup>r</sup> Dumont approuve l'installation des machines à Valence  
 pour extraire les <sup>sur la rive gauche</sup> cailloux, quand le Rhône serait trop  
 bas. - Si les machines marchaient pendant trois mois en  
 moyenne, on arriverait à une dépense de 200 mille fr, pour  
 extraire 7 millions cubes, nécessaire pour la rive gauche.

Parlant de la rive droite, il nous fait des machines  
 pour parer aux dommages, à Chornay, le canal est à 97 mètres  
 de hauteur au dessus du niveau de la mer, sur ce point le fait  
 est nul de l'horizon vapeur, un projet d'une construction de  
 1<sup>h</sup> et par l'enceinte et par charbon, le charbon est de la même  
 sur arrivant à une dépense de 1700 mille fr, pour 3 mois, de 5  
 millions pour toute l'année. ces machines seraient très  
 utiles pour les premières années, <sup>tant</sup> ~~pendant~~ que le canal  
 ne serait pas terminé en amont. - c'est à une dépense  
 d'entretien, ~~qui~~ qui n'est pas insupportable.

En matière de permission d'ouvrir sans retard le  
 Canal de Vénissac à Béziers, on jetterait des sautoirs dans le canal

pour remédier aux infiltrations, c'est de construire des  
barrages, qui valent la situation.

Le malheur est qu'on a été très critiqué, je l'ai essayé par  
un traité à Douze, qui n'a rien gagné de la machine, et  
la dépense est bien moindre. ce projet l'empêchera selon le Dénoué,  
il ne peut pas s'en passer dans l'ère.

On voudrait pour supprimer la machine, on doit en la garder  
seulement pour parer à toute les variations. Le canal de Nivernais à  
Nejère <sup>coûte</sup> 85 millions; de Valence-Chateaufort 25 millions,  
de Chateaufort à Sordun 10 millions. <sup>ceci</sup> ~~total~~ 120 millions, il  
faut ajouter la dépense des deux machines, à Valence  
4 millions, à Mornas 1 million, soit au total 134  
millions; <sup>on peut aussi</sup> ~~pour~~ donner immédiatement satisfaction aux populations,  
mais ceci doit être prouvé, pendant deux ou trois ans;  
il faudrait alors faire la jonction de la machine qui coûte  
35 millions, et qui permettrait de supprimer la machine de  
dans la dépense <sup>de</sup> ~~de~~ 500 millions par an; l'indice de  
35 millions de la jonction, permet une somme énorme.

Il est impossible de supprimer par en effet l'existence de 35  
millions, mais donne une grande étendue aux <sup>souscriptions</sup> ~~autres~~ volés  
la machine. Le canal de la rive droite ne paraît l'être  
par ailleurs, et n'obtient pas un niveau aussi élevé que le  
canal unique. Il faut cependant assurer l'entretien  
et donner de l'eau à tous les souscripteurs. D'après  
Dénoué ne suggère pas à ce que l'administration  
sur titre de faire les provisions d'eau si on elle se jugerait  
impossible, elle en ferait une, elle en ferait deux, mais il  
ne faudrait rien changer aux droits acquis.

Le canal de la Cize prend douze millions, il n'a rien  
rien sur 20 kilomètres, jusqu'à l'île, cette partie déjà avérée  
par des canaux particuliers. - Il vaudrait mieux l'abandonner  
autre côté de la machine en face de l'île, pendant les 12

mètres cubes à 15 mètres de hauteur. La dépense en matériel et  
 considérables 10 millions en tout, et dépenserait annuellement 400  
 millions. C'est une grande économie, car on l'édifierait de 10 millions  
 la dépense totale à 90 millions.

à Chambéry et indirectement à la suite du vote de la loi de 1879,  
 j'ai été chargé par M. Trépolet de examiner les projets, et de  
 voir même s'il y avait pas une meilleure solution pour amener  
 l'eau dans le Dept du nord; je me suis mis en rapport avec M. Duran,  
 ex-ministre des Travaux publics, qui prenait l'eau  
 sur un rivage pour la faire passer 100 kilomètres plus bas, sur la rive  
 droite, et là pour amener l'eau sur la rive, septième ~~de~~ regardée  
 à court terme; en prenant l'eau au fond de l'île, on pourrait en  
 prendre davantage sans nuire à la navigation - ces sont les ingénieurs  
 du Dept du nord, Duran, l'ancien ministre et nous avons vu que la dépense  
 serait d'environ 200 millions; ce projet a été accepté par le  
 Canal général de Paris et Chaumont. - sur la rive gauche nous avons pu en  
 une prise d'eau près de 12 mètres soit à l'île, soit à l'endosse, si on ne  
 voulait pas l'eau de l'île, cette prise d'eau à l'île de navigation  
 générale de la navigation, notamment par le Grand, déclarant que  
 la prise d'eau de l'endosse pourrait être établie à l'île et de ce  
 du même, que cette prise serait inefficace pour la navigation.

Sur la rive droite, je prenais les 12 mètres cubes à Comman  
 sans que les représentants de la navigation fissent la moindre difficulté,  
 et aussi sur la rive de gauche, la prise est inefficace; le Canal général  
 de Paris et Chaumont a été absolument de la même opinion.

une deuxième en forme pluviale de l'eau à la rive droite, et on  
 pourrait faire l'appareil très bas pour prendre l'eau quelque part  
 le rivage de l'eau du même. C'est la commission qui a été agréée  
 par la 5<sup>e</sup> de la Chambre des Députés, et par la Chambre elle-même.

Le canal sur la rive droite sera construit, mais ne m'inspire aucune  
 approbation; je préférerais un canal dans le rocher, que sur les  
 sols mouvants de la rive gauche et le canal de la Province de l'ouest

fréquentement de l'altitude des terrains dans lesquels il a été construit  
jusqu'à certain degré pour s'élever au-dessus; par plus que je ne l'ai  
appris dans les hauts Alpes pour la construction d'est en ouest.

Le canal de Cevennes arrive à sa source de Hauterive dans le Doyn  
du Grand, un peu plus bas que le canal d'art la prise est à  
certain, mais plus haut que le niveau du projet sur la  
prise est à Vallera.

Le projet pour la prise de la Coge est de trois foras alla, les  
populations demandent instamment l'entretien aussi prompt  
que possible, en France à ce qui peut l'année de la Coge  
en plus prendre l'eau en tout état de cause, il coûtera 30  
millions pour douze mètres.

Dans le projet de canal les sources des prises d'eau sont  
à l'altitude de 2, mètres 50 au-dessous de l'écluse; il faut donc  
l'amené des vannes de fond, sauf à les relever au niveau  
de l'écluse, mais nous voudrions jamais prendre de l'eau  
arriver, submerger, en tout état de cause.

Gaston Bazille

L'annee du 10 Mai 1882

La séance s'ouvre à 2<sup>h</sup> 1/4 sous la présidence de  
M. le gal de Chabaud Latour  
Présent MM. le g<sup>al</sup> de Chabaud Latour, Cassin Secrétaire  
Arbel, C<sup>el</sup> Meunier, Gaston Bazille, Krantz, g<sup>al</sup> Landigni  
et Guyot

M. le Ministre de l'Agriculture est introduit —

Il expose au bureau différents p<sup>ro</sup>jets relatifs aux canaux  
de l'axe du Rhône —

M. le Ministre avait p<sup>re</sup>mi<sup>er</sup> d'abord à demander au Sénat le vote  
pur et simple de la loi votée par la Chambre — Mais la combinaison  
financière lui a paru defectueuse, de plus l'opération publique était  
un danger — Au p<sup>o</sup>int de vue technique, il lui a semblé que la  
fixation de seuil à 0,50 au dessus de l'étiage était inadmissible —

M. le Ministre admet comme préférable l'indépendance de deux rivières :

12<sup>me</sup> à la rive gauche en prenant l'eau aux rochers de Condrain —

23<sup>me</sup> à la rive droite en prenant l'eau à Cornas —

enfin un troisième canal prenant l'eau en aval de confluent de la Gize  
sur 12<sup>me</sup> —

Il pense que l'Etat doit donner une subvention égale à la valeur  
des canaux principaux, l'entretien de ces canaux devant être fait par l'Etat,  
les concessionnaires devant entretenir seulement les canaux secondaires  
et se charger de l'exploitation — M. le Ministre estime qu'il  
voudrait mieux avoir au moins trois compagnies — l'exploitation  
étant restreinte —

M. Gaston Bazille a répondu aux observations de M. le Ministre, au  
point de vue de l'écoulement, il croit que la solution proposée est très acceptable.  
M. le C<sup>el</sup> Meunier donne également son adhésion —

M. Krantz déclare qu'il appuiera de toute sa force la solution  
proposée par M. le Ministre — L'étude qu'il avait faite d'une  
élévation d'eau par machines leur paraît devoir être laissée au

second plan, il n'était motivé que par la convenance d'écouler  
de l'eau en tout temps -

M<sup>r</sup> Cuvier demande si le Ministre des Travaux Publics  
a donné son adhésion à la suppression des seuils et s'il s'abstienne  
nettement à cet égard au sein du conseil des ministres -

M<sup>r</sup> le Ministre déclare que son projet est présenté au nom du Cabinet  
et qu'il le soutiendra -

M<sup>r</sup> Guyot réserve les intérêts de la navigation -

M<sup>r</sup> Cuvier fait observer que les observations présentées lors de la  
discussion du projet de loi de 1839 subsistent avec le maintien de la phrase  
"à l'emplacement précis et les conditions d'établissement des pises d'eau de  
ces deux canaux sont définitivement fixés, après enquête, par décret  
déclaratif d'utilité publique", il est à croire que les objections primitives, relatives

M<sup>r</sup> Krantz pense que la teneur de la loi en ce qui concerne les seuils  
est suffisamment expressif -

M<sup>r</sup> Cuvier déclare qu'il juge nécessaire de déclarer explicitement  
que les pises d'eau seront maintenues, l'intérêt de la navigation devant  
passer après les intérêts de l'irrigation -

M<sup>r</sup> Krantz cite des doutes sur le succès des travaux d'amélioration  
du Rhône, la navigation aura peu à souffrir des pises d'eau -

Il ajoute que l'exécution des travaux ayant eu lieu, on ne pourra jamais  
interrompre le service des pises d'eau - les populations ne le permettraient pas -

M<sup>r</sup> Guyot dit que les cinq mètres d'eau continue doivent être  
donnés - Les irrigations peuvent être interrompues sans aucun risque,  
il n'y a pas de risque de submersions - Or, les irrigations ne sont  
pas en cause, mais qu'on admette la continuité ou non, les submersions  
ne sont peut-être pas sérieuses, on ne les verra pas dans quelques années -

M<sup>r</sup> le C<sup>l</sup> Meinadier fit que les submersions n'existent pas  
et qu'elles sont déniées -

M<sup>r</sup> le g<sup>al</sup> d'Andigné demande si l'on a établi les seuils  
submersibles -

M<sup>r</sup> G. Sajolle dit que la permission accordée est suffisamment  
grande pour que la fraction submersible ait une grande importance -



M<sup>r</sup> le C<sup>l</sup> Méniard dit que dans le Gard, beaucoup de propriétaires attendent les submersions, il pense qu'on n'aura pas assez d'eau pour satisfaire à tous les besoins -

M<sup>r</sup> Krantz dit que les pertes d'eau peuvent être estimées à 15 % - Il ne restera donc que 24 mètres sur la rive droite - soit 17 mètres à consacrer à l'irrigation et 15<sup>m</sup> à consacrer à la submersion. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir pour les submersions possibles -

M<sup>r</sup> Bazille pense en effet qu'il y a des pertes considérables, mais qu'une partie des eaux pourra être utilisée plus d'une fois -

M<sup>r</sup> Guvriot appuie cette opinion et fait observer que les eaux pourront être employées plusieurs fois - En certains cas les champs irrigués ont emploi successif -

M<sup>r</sup> Krantz estime que l'amélioration des terrains, en accroissant les produits, sera favorable aux recettes du Trésor -

Il pense que la taxe devrait être réduite à 50<sup>t</sup> au lieu de 63<sup>t</sup>.50

M<sup>r</sup> le Pr<sup>l</sup> André fait observer à la suite de M<sup>r</sup> Krantz, que si le canal des Alpines ne réussit pas, c'est qu'il n'y a pas accord entre les propriétaires intéressés - Les C<sup>l</sup>s concessionnaires ne réussissent pas il faudrait les soutenir - pendant les premières années au moins -

Il approuve le canal de rive gauche et celui de la Gèze, et a des doutes sur la solidité du canal de Cornas - Dans ces conditions, il voudrait voir examiner le projet avec machines élévatoires - On entraine tout simplement et l'on pourrait augmenter notablement le volume distribué -

M<sup>r</sup> G. Bazille dit que l'on accepte 450<sup>t</sup> par hectare pour l'usage. Le chiffre de 63<sup>t</sup>.50 est donc abordable -

M<sup>r</sup> Krantz expose que la construction du canal entre Cornas et Vénéjan sera très difficile, et peut-être vaudrait-il mieux laisser à l'Etat la faculté d'établir des machines élévatoires à Vénéjan au lieu de construire la partie de Cornas à Vénéjan - « En réalité, dans ces terrains, un canal sera très difficile - mais on fait tout avec de l'argent -  
« on ne pourra pas le faire en moins de deux ans »

Les murailles vont périr et disloqueront - il peut y avoir un et

endroit, matière à réflexion - On se débarrassait de tout cela.  
M<sup>r</sup> le Ministre demande que la Commission l'ait les travaux -  
M<sup>r</sup> Brautz fait ressortir les avantages à espérer de l'établissement  
de machines élévatoires.

M<sup>r</sup> le Ministre s'étant retiré, la Commission décide qu'elle  
se réunira le lendemain jeudi à 1 heure -  
La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire

*Brautz*

Séance du 11 mai 1882

La séance s'ouvre à 7 h

Étaient présents : tous les membres de la Commission - absent M<sup>r</sup> Guyot  
M<sup>r</sup> Brautz a la parole pour faire connaître le résultat des études  
sur l'alimentation du canal de rive droite au moyen de machines -  
La portion du canal comprise entre Comas et Venejean offre certaines chances  
favorables, On aurait avantage à établir les machines et la prise d'eau à  
Venejean - La comparaison serait limitée à cette section -

La prise d'eau sera de 23<sup>m</sup> les pertes probables 1<sup>m</sup> - Et  
la hauteur d'élévation est de 84 - 31.50 soit une différence de 53<sup>m</sup>  
à Port S<sup>r</sup> Esprit en pondant 2<sup>m</sup> et 1/2 à

On avait  $200000 \times 53 = 10600000$

Reste le coefficient 75 Pour les projets d'élévation à Vitry, ce  
coefficient a été fixé à  $\frac{100}{115}$  - M<sup>r</sup> Brautz a pu en 25%  
duplex soit 2825 - en tout 17825 chevaux à Port S<sup>r</sup> Esprit 850 chev.

M<sup>r</sup> Parrot et la C<sup>ie</sup> de Paris elle ont fait chacun un projet -  
M<sup>r</sup> Parrot propose 93 machines de 350 à 600 chevaux - En un  
prenant 33 avec 33 pompes - plus 7 en réserve avec 14 chaudières

On attendrait ainsi 22 000 chevaux vapeur — c'est plus que le nécessaire —

On pourrait élever à Venyean 27 mètres cubes —

Dépense en charbon — Elle est rapportée à la force en eau montée — 1<sup>re</sup> 10 par cheval et par heure en eau montée (à Paris on a admis 1<sup>re</sup> 02) de charbon tout venant,

La consommation en plein fonctionnement pendant 300 jours plus 4<sup>me</sup> d'eau continue (soit 1<sup>re</sup> par les pertes / pendant 60 jours) donnera un total de 106 000 tonnes de charbon —

La terre est évaluée à 16<sup>te</sup> rendu sur place

à Venyean —	20 machines Parcot	à 150 000 <sup>f</sup>	} total	10 050 000 <sup>f</sup>
	40 pompes	35 000		
	54 chaudières			
	Accessoires	fourneaux et cheminées	11 000 000	} 4 200 000 <sup>f</sup>
		poteries	18 000 000	
		tenons		
		et		
		terrassements et prix d'eau	12 000 000	
			690 000	

Intérêts pendant la construction (2 ans) 5% — 800 000<sup>f</sup>

Total — 17 800 000<sup>f</sup>

à Pr S<sup>r</sup> Esprit — Total — 11 255 525<sup>f</sup>

Dépenses diverses de canaux entre la prise et Venyean 3<sup>re</sup> à 300 000<sup>f</sup> — 900 000<sup>f</sup>

1<sup>re</sup> de canal à petite pente — 14 x 25 000<sup>f</sup> (par 1<sup>re</sup>) 350 000<sup>f</sup>

1312 500<sup>f</sup>

Total général 20 468 000

Soit 20 500 000<sup>f</sup>

Dépenses annuelles. Intérêts et amortissement à 5% — 1 076 250

Renouvellement de machines à 10% — 340 000<sup>f</sup>

Renouvellement de charbon — 8% — 154 400<sup>f</sup>

Réparations et graissages — 550 000<sup>f</sup>

Eclairage et divers — personnel — 600 000

Charbon — 1 698 000

Total (y compris 2 ans) — 4 468 000<sup>f</sup>

525  
208  
2625  
1050  
1076250

21  
26.  
52

Les dépenses annuelles sont susceptibles de réduction par le recours de l'eau du Rhône — par les gèles —  
 On pourra utiliser les lignites, que l'on trouve en abondance dans le bassin.  
 Enfin, on ne dépensera qu'à proportion de l'eau utilisée.

Projet Chambrelent — évalué à	47 000 000 <sup>f</sup>
La dépense étant évaluée à 5 ans — brut net des taxes	9 875 000 <sup>f</sup>
<u>Total</u>	<u>52 875 000<sup>f</sup></u>
Dépenses annuelles à 5.75	3 040 000 <sup>f</sup>
Intérêts	57 500 <sup>f</sup>
Divers	100 500 <sup>f</sup>
<u>Total</u>	<u>3 100 000<sup>f</sup></u>

avec des chances énormes d'augmentation — vu la nature des travaux  
 Différence annuelle minimum 1350 000<sup>f</sup>  
 Par l'effet de la durée des machines, on arrive à une économie réelle dans l'emploi des machines dans les vingt premières années.

L'emploi des machines ne permet pas, il est vrai, d'utiliser le canal comme voie navigable —

En résumé, M. Krantz demande que le Ministre soit invité à étudier la question dans l'ordre d'idées qu'il vient d'indiquer —

La même disposition pourrait être appliquée à la rive gauche —

M. Krantz est pris de faire autographe son travail —

M. G. Bazille demande quel on traite l'étude et la rémunération des rapporteurs —

M. le C<sup>l</sup> Ministre dit que le renvoi au Ministre tenait un caractère indéfini —

M. de Laray est d'avis que la Commission examine le projet de

M. Krantz et l'adopte s'il y a lieu —

La Commission s'ajourne au lendemain Vendredi à 1<sup>h</sup>  
 Le lendemain

*Courroy*

Séance du 12 Mai 1882

La séance s'ouvre à 1<sup>h</sup> $\frac{1}{4}$  sous la présidence de M<sup>r</sup> de Varcy  
 D'après l'âge -

Présents : M<sup>r</sup> de Varcy, Curmiot, secrétaire, Arbel, C<sup>l</sup> Menadier,  
 J. Bayille, Krantz, Guyot, et g<sup>l</sup> d'Andigné.  
 M<sup>r</sup> Curmiot donne lecture du projet présenté par M<sup>r</sup> le Ministre de  
 l'Agriculture -

Il expose les inconvénients ~~quels~~ qui conduiraient l'adoption du  
 projet de loi déposé par M<sup>r</sup> le Ministre - L'approbation faite  
 peu de temps après l'approbation du projet conduira à de singuliers  
 résultats - On ignore les haies à adopter, et le concessionnaire  
 ne saura vraiment pas à quoi il s'engage - Il sera, on voit  
 le croire, conduit à exploiter la situation, à se livrer à des spéculations  
 entre l'époque où il sera déclaré concessionnaire et le moment  
 où il sera mis en possession des canaux - A ce moment même, il sera  
 conduit à ~~trouver~~ ~~des~~ difficultés sur l'état ~~des~~ canaux, sur leur  
 ébaucheté, sur les dommages aux quels ces canaux peuvent donner  
 lieu -

M<sup>r</sup> Curmiot dit, qu'à son avis, il conviendrait de laisser à  
 l'Etat la construction des canaux jusqu'au point où la  
 répartition commença largement - soit jusqu'à Vainpau  
 d'une part et Dorjain d'autre part - Là où les concessionnaires  
 auraient mission d'opérer la répartition, ils calculeraient les travaux  
 et seraient chargés de l'entretien -

M<sup>r</sup> Le g<sup>al</sup> D'Albigné craint que le concessionnaire ne soit entretenu  
s'il n'a pas la charge de l'entretien —

M<sup>r</sup> Krantz juge que l'Etat n'est pas le meilleur constructeur, il est  
d'avis qu'il vaudrait mieux mettre : « aux frais de l'Etat », les budgets  
et les formalités administratives constituent des entraves que l'industrie privée  
ne surmonte pas.

M<sup>r</sup> Krantz admet, avec M<sup>r</sup> Curviot, que l'on ne peut pas adjoindre  
à des concessionnaires, en l'absence de projets complètement arrêtés.

Il appuie également les observations faites par M<sup>r</sup> Curviot, en ce qui  
concernent les spéculations qui peuvent avoir lieu dans le délai qui sépare  
la promulgation de la loi de la mise en œuvre des travaux,

il propose de modifier l'article 1<sup>er</sup> en mettant un délai de six mois,  
à partir de l'approbation des projets d'exécution —

En ce qui concerne l'entretien, on peut l'évaluer à 500 par kilomètre,  
cette somme n'est pas très importante, il serait préférable de mettre  
l'entretien à la charge de l'Etat —

M<sup>r</sup> Krantz dit que l'Etat pourrait reconnaître l'utilité de faire passer  
des bateaux, il est naturel que l'Etat entretienne —

Dans ces conditions il vaut mieux tout inscrire aux frais de l'Etat —

M<sup>r</sup> Curviot dit qu'il y aurait avantage, au point de vue de recherches,  
à laisser à l'adjudicataire le soin de présenter, après étude, les  
projets définitifs au delà de Veneson, d'une part et Dornin, d'autre part,

M<sup>r</sup> Krantz résume la discussion continue et soubre des observations  
de M<sup>r</sup> Baylle, Meinard, et Krantz.

M<sup>r</sup> Curviot dit que dans son opinion, il vaudrait mieux un canal de dérivation  
gauche avec traversée à Diviers; ce canal se prêterait à l'établissement  
d'une batellerie — en permettant de franchir les passages difficiles du Rhon.

il serait sans doute la solution la plus économique —

M<sup>r</sup> Le Président met aux voix les questions suivantes :

Doit-on mettre « aux frais de l'Etat » au lieu de « par l'Etat »  
dans l'article 1<sup>er</sup> —

à l'article 2 mettre « l'entretien et l'exploitation de l'ensemble  
des canaux définis ~~est~~ après cet article »

Il est entendu que l'entretien des travaux exécutés par l'Etat  
restera à sa charge

La Commission entend-elle donner la préférence aux machines?  
 A l'unanimité moins une voix (celle de M<sup>r</sup> Curmiot) la  
 Commission décide qu'elle se prononce pour les machines —  
 M<sup>r</sup> Curmiot déclare qu'il s'abstient parce qu'il entend réserver  
 l'examen des propositions faites par M<sup>r</sup> Krantz pour l'installation  
 des machines —

La Commission décide qu'elle se réunira le lendemain Samedi  
 à 1<sup>h</sup>

Le Secrétaire  
 Curmiot

Séance du 13 Mai 1882

La séance ouvre à 1<sup>h</sup>/<sub>4</sub>, sous la présidence de M<sup>r</sup> Varez, Jugeon, Vigny  
 Maires présents 16 M<sup>r</sup> de Varez, Curmiot secrétaire, Arbel, Meinadier,  
 G. Dapelle, Krantz, Guyot,

M<sup>r</sup> de Varez demande si le canal avoisine Uzès et Beauvoisin,  
 M<sup>r</sup> Curmiot dit que ces localités devaient être desservies par les hauts services  
 et que M<sup>r</sup> Dumont avait exigé l'emploi des hauts services —

M<sup>r</sup> Krantz dit que, sans avoir la prétention de répondre aux  
 hauts services, on pourrait relever les eaux à une cote supérieure à  
 celle du projet Chambelut, de manière à surmonter le périmètre prévu  
 par le projet Dumont —

Après diverses observations aux quelles prennent part les membres de  
 la Commission, sur les eaux courantes, sur les eaux d'alimentation,  
 M<sup>r</sup> Krantz fait ressortir les avantages des machines, parce qu'elles permettent  
 d'accroître le débit du canal.

M<sup>r</sup> Krantz est nommé Rapporteur —

La séance est levée à 2 heures

Le Secrétaire  
 Curmiot

Séance du 8 juin 1882

du 9 juin —

L'assemblée s'ouvre à 1<sup>h</sup> sous la présidence de M. le g<sup>l</sup> de Chabaud Latour —

Présent : tous les membres de la Commission —

M<sup>r</sup> Krantz donne lecture du rapport qu'il a préparé.

La séance a été renvoyée au lendemain Vendredi pour activer la lecture du rapport et la discussion —

M<sup>r</sup> de Larcy se plaint que les périmètres prévus par la loi de 1879 ne soient pas respectés —

M<sup>r</sup> Krantz répond que <sup>petites</sup> machines supplémentaires pourraient combler cette lacune. Il y a de reste un petit nombre d'hectares sacrifiés (400 à 1000<sup>ca</sup>)

M<sup>r</sup> le g<sup>l</sup> d'Andigné demande si l'on ne pourrait pas généraliser le système des machines éلياتrices, et s'il n'y aurait pas avantage économique à élever moins le canal principal, sauf à installer des ateliers secondaires de machines à vapeur dans le but —

M<sup>r</sup> Krantz dit qu'en exécution, la question pourra être examinée; mais si la trace d'un canal plai plus bas diffère beaucoup du canal projeté, il faudrait de nouvelles enquêtes — Les ateliers supplémentaires des machines seraient exécutés par l'Etat.

M<sup>r</sup> Curmer fait toute réserve au sujet des chiffres ~~généralisés~~ fournis par M<sup>r</sup> Krantz pour l'estimation des machines —

M<sup>r</sup> Krantz les maintient —

Il est entendu que M<sup>r</sup> Krantz entretiendra M<sup>r</sup> le Ministre de l'Agriculture et qu'à la prochaine séance, il soumettra à la Commission ses propositions définitives —

La séance est levée à 2<sup>h</sup> 1/2. Le Secrétaire

Curmer



24  
Séance du 19 juin 1882

La séance s'ouvre à 1<sup>h</sup> 1/2 sous la présidence de M. Le  
gal de Chabaut-Vaton —

M<sup>r</sup> le Ministre <sup>de l'agriculture</sup> est introduit auprès de la Commission  
M<sup>r</sup> Krantz expose la situation de l'affaire, et les conclusions  
auxquelles la Commission est arrivée à ce jour — Il critique  
le canal de vive droite et fait ressortir les craintes auxquelles ce  
canal peut donner lieu — Les machines sont une nécessité —  
Au point de vue économique, elles donnent une bonne solution,  
et une solution rapide — M<sup>r</sup> Krantz, qui se chargeait par le  
passé de construire le canal de Cornus en six ans, et même obtiendrait-on  
une disposition fort alléatoire —

Au point de vue de fonctionnement, le prise d'eau direct sera aussi  
très alléatoire — Avec des machines, on peut proportionner les débits  
aux nécessités — C'est un avantage —

M<sup>r</sup> Krantz conclut que l'on ne peut se soustraire à l'établissement de machines.  
Présence des dispositions de la Commission: Construction <sup>exécution</sup> aux frais <sup>de l'Etat</sup> et <sup>de la commune</sup>.

— Concessions multiples par départements ou par bassins —

— Les points de désaccord avec M<sup>r</sup> le Ministre résident dans l'emploi des  
machines — M<sup>r</sup> le Ministre voudrait avoir le choix entre les machines  
et le canal de Cornus — La Commission redoute ce dernier canal.

Quant à l'objection relative à la réduction du chiffre des hectares arrosables,  
on peut répondre par l'installation de machines supplémentaires — sans  
obligation d'établir de rigoles nouvelles, qui étaient prévues.

M<sup>r</sup> le Ministre n'insiste pas sur les surfaces irriguées de première  
arrosable — Mais il demande que l'Administration puisse choisir  
le mode de prise d'eau — il se incline vers le système des machines éjecteurs  
mais les conseils du Ministre ~~étaient~~ que les calculs présentés présentait  
beaucoup d'alea, que les chiffres devraient être majorés —

M<sup>r</sup> le C<sup>l</sup> Meunier et M<sup>r</sup> de Larcy posent des questions à  
M<sup>r</sup> le Ministre sur la question de savoir comment le projet se loi

Devrait dans le cas d'une solution possible, être libellé.  
 M<sup>r</sup> le Gen<sup>al</sup> D'Andigné pose également une question relative à la  
 hauteur des seuils.

M<sup>r</sup> le Ministre avise sincèrement que si on ne l'enferme pas dans  
 un dilemme assez étroit, il obtiendra de la Chambre un vote conforme  
 à celui du Sénat. Si au contraire, on lui laisse une certaine latitude,  
 il pense que la question pourra aboutir —

M<sup>r</sup> Guyot dit que le projet de M<sup>r</sup> le Ministre rallume la  
 question, on ne tient pas assez compte des inconvénients de la navigation —  
 pendant l'été, on peut prendre l'eau dans le Rhône pour la navigation,  
 mais non pendant l'hiver. Les inconvénients du Rhône doivent être ménagés.

M<sup>r</sup> le Gen<sup>al</sup> D'Andigné dit que, d'après l'opinion courante dans le pays,  
 il y a lieu de craindre que les travaux ne nuisent pas la navigation —

M<sup>r</sup> le Col<sup>l</sup> Méniac dit que les plaintes qui ont cours touchant  
 aux travaux ou aux projets ultérieurs d'irrigation —

M<sup>r</sup> G. Bayille explique que si l'étiage est plus bas, on n'attend  
 pas la navigation, on s'adigue et on approfondit —

M<sup>r</sup> Krants dit que le Canal de Cornas est une impossibilité,  
 avec des machines, on a la certitude d'amirer — La discussion ne  
 peut porter que sur des questions de chiffres. En admettant une  
 somme de 6 ou 7 millions, il y aura même avantage —

M<sup>r</sup> de Larcy rappelle les origines de la question. La cause du retard  
 est dans l'opposition de la navigation du Rhône, cette opposition  
 sera maintenue — il faut donc prendre les machines —

M<sup>r</sup> le Ministre incline vers les machines, mais il insiste pour obtenir  
 la faculté de choisir.

M<sup>r</sup> le Ministre se retire —

M<sup>r</sup> Krants donne lecture du dispositif du projet de loi —

La séance est renvoyée au lendemain mais à 1 heure —  
 La séance est levée

Le Secrétaire

Curry

Séance du 13 juin 1882

La séance s'ouvre à 1<sup>h</sup> sous la présidence de M. le g<sup>al</sup> de Habaud-Latour.  
M<sup>r</sup> Krantz donne lecture des passages de son rapport qu'il a  
modifiés depuis la première audition —

La Commission en autorise le dépôt —

M<sup>r</sup> Curion fait ses réserves sur le chiffre des votes amonés.

La séance est levée à 2<sup>h</sup>

Le Secrétaire

Curion

Séance du 19 juin 1882

La séance s'ouvre à 2<sup>h</sup> sous la présidence de M. le g<sup>al</sup> de Habaud-Latour.  
<sup>Les membres de la Commission sont présents.</sup>  
M<sup>r</sup> Krantz donne lecture de la note à amonés au rapport —

Après cette lecture, M<sup>r</sup> Bajille demande si l'on ne pourrait pas laisser  
l'option au Ministre sur le mode de procéder au ~~Mariage~~  
M<sup>r</sup> le g<sup>al</sup> d'Andigné dit que l'option laissée au Ministre  
est de nature à compromettre les succès de l'entreprise et à créer une  
situation dangereuse pour le rive gauche —

M<sup>r</sup> Mariade serait disposé à appuyer le motin de M<sup>r</sup> Bajille, mais  
il ne voit pas le moyen de traduire en loi l'alternative proposée.

M<sup>r</sup> Krantz dit que la Commission n'ont pas pour sa part le pouvoir en  
indiquant le système général à adopter —

M<sup>r</sup> de Larcy dit que les calculs de la dépense n'ont pas été contestés  
par le Ministre ni par le Conseil des Ports et Chaussées —

M<sup>r</sup> Krantz dit que l'ala ne porte que sur la question de prix  
cet ala ne dépasse pas 3 ou 4 millions —

Sur la rive gauche le terrain n'offre pas de difficultés sérieuses  
sur la rive droite il n'en est pas ainsi, les obstructions possibles

Un canal creusé peut occasionner des débordements. Il y a aussi des faits à craindre - Les faits seraient inévitables comme les débordements de la mer. De là des vaines et des inquiétudes graves.

M. Cuvier fait observer que l'altitude du passage de l'Élie est peut-être un peu trop précise et qu'on peut être conduit en cours d'exécution à des traverses et à des dépenses excessives, sans peine de contester à l'abbé de la...

M. Cuvier et la Commission se rallient à cette manière de voir. M. Juyot, d'accord avec M. Meunier dit que l'on pourrait faire reporter que l'on donne une large satisfaction au vœu de M. le Ministre Trépo...

M. Cuvier demande communication des dossiers d'enquête du Canal de la Cèze et du Canal de l'Ornas, y compris l'avis des Conseils techniques compétents. Ces pièces n'ont pas été, pense-t-il, transmises à la Commission. Il pense d'ailleurs qu'il convient d'attendre communication de l'avis rendu par le Comité général des Ponts et Chaussées sur la liberté de prise d'eau. La séance est levée à 4 h

Le secrétaire

*Cuvier*

Le mardi 21 Juin 1882

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. G. De Chabaud Latour

M. G. Sayolle pense que l'avis de M. le Ministre est un peu trop accentué entre les conclusions de la Chambre des Députés, et que dans leur ensemble, les appréciations sont un peu pessimistes.

M. Brault répond qu'il a été traduit exactement la vérité.

La discussion porte ensuite sur certaines parties du rapport et sur certaines explications. Il est décidé que M. le Ministre sera entendu avant la distribution du rapport - et que la séance sera fixée à Vendredi 2 heures. La séance est levée à 4 heures.

Le secrétaire

*Cuvier*

L'ance du 23 Juin 1882

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. le g<sup>al</sup> de Labaud d'atour  
M. le Ministre de l'Agriculture et M. le Directeur de l'Hydraulique agricole  
sont introduits —

M<sup>r</sup> Curmiot fait connaître l'envoi par dossier de la canal de la Cize  
et observe que ce dossier ne comprend ni avis d'un conseil technique  
ni avis du Ministre —

M<sup>r</sup> le Ministre répond que les pièces complémentaires seront adressées  
ultérieurement —

M<sup>r</sup> Manty expose la situation des travaux de la Commission —

Il apporte que M. le Ministre de l'Agriculture lui a remis la copie des avis  
du Conseil général des Ponts et Chaussées concernant les prises d'eau dans le Rhône —  
Il donne lecture des conclusions du Conseil — Ces conclusions tendent à l'approbation  
des prises d'eau en tout temps —

M<sup>r</sup> Manty relève dans le rapport de la Commission du Conseil cette observation  
qu'il n'a attaché pas : qu'en aval de S<sup>t</sup> Georges, il y a encore des rapides  
jusqu'à Arbo — La question change alors d'aspect —

Si l'on admet le canal de Cornas, il faudra pour être pont accés  
de diaphragmes permanents d'une vidange totale — C'est un  
concoctif nécessaire —

Les craintes de surcompte sur le chiffre de la dépense subsistent  
des craintes d'effondrement possible subsistent,  
les craintes de pertes à bordants subsistent —

Quoiqu'il en soit, comme il faut aboutir, il est nécessaire de choisir  
entre les deux systèmes : machines, ou canal de Cornas —

Conclusion : Les machines sont à tous yeux la meilleure solution, mais dans  
les circonstances, c'est sage et politique de choisir le canal de Cornas —

M<sup>r</sup> Guyot s'élève contre cette conclusion — Il faut, dit-il,  
1<sup>re</sup> 10 pour naviguer, si on abaisse de 0<sup>m</sup> 18, on n'aura plus  
que 0,98, profondeur insuffisante pour la navigation —  
L'adoption de l'avis du Conseil des Ponts et Chaussées tenant la navigation

Il est d'avis que le système des machines soit être maintenu  
M<sup>r</sup> Maury faisait le sacrifice du système qu'il avait mis en avant  
système qui lui paraissait le meilleur & le plus rapide —

Le vote de la Commission est antérieur à l'avis du conseil g<sup>al</sup> des  
Ponts et Chaussées, il peut être repris en principe de la situation nouvelle —

M<sup>r</sup> le Ministre est d'avis que la Commission prenne connaissance  
des pièces qu'il a communiquées au rapporteur —

Il approuve les conclusions nouvelles émises par M<sup>r</sup> Maury

à l'origine il désirait le vote pur et simple du projet adopté par la chambre —  
Après étude, il a un devoir répondre la hauteur des seuils et les conditions  
financières admirées par la chambre —

Il estime que le meilleur projet est celui de M<sup>r</sup> Dumont, mais il accepte  
par raison, l'indépendance des deux rives — Il a subordonné son système  
ministériel à l'opinion de son collègue — Il admet des adjudications restreintes  
ce qu'il désire, c'est qu'on donne de l'eau aux populations du midi.

Il pense que si le Sénat vote Condrieu & Cornas ou Venejan, et la loi  
la chambre suivra — mais il répondra l'excitation par l'industrie privée  
la chambre, à son avis, répondrait les machines — Il demande l'option.

M<sup>r</sup> Guyot croit, contrairement à l'opinion de M<sup>r</sup> le Ministre que  
les machines seraient acceptées par la chambre —

Les retards provenant de la lutte engagée entre les navigateurs et  
les irrigateurs, si on refuse la conciliation, on ajournera indéfiniment  
la satisfaction due aux populations du midi.

M<sup>r</sup> le Ministre dit qu'il serait disposé à prendre toutes les  
mesures nécessaires pour éviter tous les dangers, télégraphique, diaphragmes  
vannes de décharge etc, de manière à mettre la population à l'abri.

M<sup>r</sup> L. Say a adhéré à l'excitation par l'Etat —

Il demande que l'on visse dans le projet de loi : Prieuré de 12<sup>m</sup>  
à Condrieu — de 23<sup>m</sup> à Cornas ou à Venejan.

M<sup>r</sup> de Larcy dit que l'adversaire le plus redoutable est  
la navigation, quand on a la bonne fortune de voir aller les  
partisans, il faut s'en tenir à la solution acceptée par elle —

M<sup>r</sup> le Ministre dit que le jour où l'option  
il n'accepterait pas le système exclusif des machines  
Quant à lui, il ne le porterait pas à la Chambre des Députés.  
M<sup>r</sup> Bajilli dit que l'option a été admise en 1849  
on pourrait l'admettre encore.

M<sup>r</sup> Philippe dit que la Commission des hydrauliques agricoles  
a estimé à 7.000.000 francs les frais d'exploitation des  
machines la dépense moyenne pour l'entretien au minimum de  
0,20 par 1000<sup>m</sup> cubes à 1<sup>m</sup>.

Pour les travaux de premier établissement il y aurait économie  
dans la dépense —

M<sup>r</sup> Krantz repousse ces évaluations. Il pense qu'elles sont  
excessives — Les avis les plus autorisés lui ont été fournis —

Quel est le prix de l'exploitation actuelle — Elle varierait avec  
les besoins —

M<sup>r</sup> le Ministre dit que M<sup>r</sup> Couche partage l'opinion de  
la Commission des hydrauliques agricoles

M<sup>r</sup> Philippe reconnaît l'autorité de M<sup>r</sup> Barcot et Dural  
en ce qui concerne les machines, mais il y a des différences  
considérables sur les bâtiments —

On n'a pas moins de 0,30 à Paris —

Si l'on a une certaine élasticité pour les machines, on en  
a une gratuite pour les canaux.

M<sup>r</sup> le Ministre et M<sup>r</sup> Philippe se retirent.

M<sup>r</sup> Krantz dit que dans l'état actuel, il ne voit pas  
que les machines réussissent dans l'opinion; ne visant  
que la réussite il abandonnera les machines —

M<sup>r</sup> Bajilli; en présence de l'opposition du Ministre  
est l'avis d'accepter l'option, ne voulant pas encourir  
la responsabilité

M<sup>r</sup> Curviot dit qu'il vaudrait mieux l'option tripartite

M<sup>r</sup> Krantz ne serait pas hostile à cette idée, elle

53 x 23 / 1219.000

n'aurait peut être pas de chances de succès  
L'option <sup>comprise comme le dit</sup> ~~est une~~ dans le projet de M<sup>r</sup> le Ministre, conduirait  
nécessairement à l'adoption du Canal de Cornas  
La discussion continue

M<sup>r</sup> le Président met aux voix la question suivante :  
La Commission maintient elle son précédent avis - ou bien accepte-t-elle  
l'option - 3 voix se prononcent pour l'option complète ~~et~~ compris le canal unique  
avec passage à Vivier - 4  
5 voix se prononcent pour l'option - M<sup>r</sup> Guerinot déclarant  
qu'il accepte l'option complète et compris le canal unique  
avec passage à Vivier - 4  
M<sup>r</sup> Maury convoque la Commission pour lecture  
ultérieure du rapport définitif.

La séance est levée à 4<sup>h</sup> 3/4

Le Secrétaire

*[Signature]*

Séance du 27 Juin - 1882

La séance s'ouvre à 1<sup>h</sup> 1/2 sous la présidence de M<sup>r</sup> G<sup>r</sup> de Chaboudat  
M<sup>r</sup> Maury donne lecture des rectifications qu'il a apportées à son  
rapport, en vertu de la décision de la Commission

M<sup>r</sup> C<sup>r</sup> Meriades demande que l'on soulevé la question d'urgence  
M<sup>r</sup> Guerinot et M<sup>r</sup> Maury sont d'un avis contraire

La séance est levée à 2<sup>h</sup>

Le Secrétaire

*[Signature]*



Séance du 22 juillet 1882

La séance s'ouvre à 1<sup>h</sup> 1/2 sous la présidence de M. le général de Chabaud-Latour —

La Commission décide qu'elle rejette l'amendement de M. Curmiot et qu'elle acceptera les deux autres amendements de M. Dupuytren et de M. Guyot, Arbel et d'Andigné.

La séance est levée à 2<sup>h</sup>.

Le secrétaire

Curmiot

Le 28 Juillet 87 - présent ci de Chabaud  
Lalou, de darg, d'Andigné, Meunier, Vaise,  
Bazille - - ci de Chabaud et autres.

ci Le Ministre digne des documents, provenant  
de la C<sup>te</sup> consultative  
en grande partie de Service hydraulique Appliqué,  
~~est~~, absolument d'intérêt de dans la question.

On ne peut recevoir utilement dans le Sénat  
avant la fin de la Session; nous nous retrouvons  
au mois de novembre, alors la lumière sera  
faite. - la C<sup>te</sup> consultative est défavorable aux machines,  
non à cause de la difficulté d'obtenir des machines,  
mais à cause de la dépense trop forte à voter  
chaque année.

ci Meunier pense qu'avant tout, le fait d'obtenir  
d'une façon absolument précise, le coût annuel de  
la dépense pour les machines, est un élément de  
plus essentiels. ci d'Andigné pense qu'il faut à tout  
prix encourir les dépenses de la navigation - et Meunier  
le croit aussi, il craint qu'on ne recule par ailleurs  
le canal de Comas - on pourrait à la rigueur envisager  
le canal de la Cize à l'industrie privée - Voulant qu'on  
peut pour ces causes, même la canal à une navigation  
plus grande, et pour une plus ou moins de fois; on

pourrait même prendre plus d'eau s'il en fallait  
de la ceze, et surtout d'autant le canal de  
Cormier, dans la dépense sera moins grande. - si l'on  
prend au bar Mère 20 mètres, il en faut une  
15 à prendre plus nous, on peut de celle-ci,  
faire de s'en servir important. -  
où l'on dit, la prise d'eau à l'indienne à toute  
hauteur, n'a soulevé aucun objection - où l'on dit  
l'homme seul à demander la prise, seulement à la  
hauteur de l'usage. - l'usage à l'indienne, nous dit  
que le canal de la ceze gauche avait été achevé  
par tout le monde - se croit par contre qu'il  
y aurait avantage à augmenter le débit du  
canal du bar Mère, dit de la ceze, qui permettrait  
d'arriver du terrain plus sec; car dans l'usage  
au dessus de l'usage le projet de canal sera plus  
trop de l'usage, et donnera des eaux vertes à des  
marais.

où l'on dit ne peut pas qu'il y ait l'usage à  
reprendre la prise d'eau à l'indienne à l'usage; les  
arrivages seraient interrompus à peine trois ou quatre  
jours de l'année. - peut-être que - mais il croit  
qu'il y a avantage à augmenter la prise du bar Mère;  
où l'on dit beaucoup moins coûteuse; il faudrait  
aussi donner une attention plus grande importante  
aux canaux pour faire à l'industrie prise, à l'indienne.

la dépendance n'est au camp de l'Etat.